

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700

Fax: 011-551 7844

Website: www.africa-union.org

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Quinzième Session ordinaire

25 – 27 juillet 2010

Kampala (Ouganda)

Assembly/AU/14(XV)

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES ACTIVITES DU
GROUPE DES SAGES DE L'UNION AFRICAINE ET
NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES ACTIVITES DU GROUPE DES SAGES DE L'UNION AFRICAINE ET NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA). Ce rapport fournit un résumé succinct des activités entreprises par le Groupe depuis juillet 2009. Il se conclut par des observations sur les progrès accomplis et les défis rencontrés, ainsi que par des recommandations sur la marche à suivre.

II. CONTEXTE

2. Conformément à l'article 11 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, le Groupe des Sages a pour mandat de venir en appui aux efforts du Conseil et à ceux du Président de la Commission, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits, sur leur demande ou de sa propre initiative. A cet égard, et conformément aux Modalités pour son fonctionnement, telles qu'adoptées par le Conseil lors de sa 100^{ème} réunion tenue le 12 novembre 2007, le Groupe peut, entre autres, conseiller le Conseil et/ou le Président de la Commission sur toutes les questions relatives à la promotion de la paix et de la sécurité, effectuer des missions d'établissement des faits en tant qu'instrument de prévention des conflits, encourager, le cas échéant, des parties à engager un dialogue politique et à adopter des mesures de promotion de la confiance. Le Groupe peut également se prononcer sur toute question relative à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

3. Le Groupe est composé de cinq personnalités africaines hautement respectées venant de diverses couches de la société et qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la cause de la paix, de la sécurité et du développement sur le continent. Elles sont sélectionnées par le Président de la Commission, après consultation avec les Etats membres concernés, sur la base de la représentation régionale, et nommées pour une période de trois (3) ans par la Conférence.

4. Les membres actuels du Groupe ont été nommés pour une période de trois ans par la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba les 29 et 30 janvier 2007. Il s'agit des personnalités suivantes : Ahmed Ben Bella, ancien Président de l'Algérie, représentant la région de l'Afrique du Nord; Miguel Trovada, ancien Président de Sao Tomé et Príncipe, qui représente la région d'Afrique centrale; Salim Ahmed Salim, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine, représentant la région de l'Afrique de l'Est; Brigalia Bam, Présidente de la Commission électorale indépendante de l'Afrique du Sud, qui représente la région de l'Afrique australe ; et Elisabeth Pognon, ancien Président de la Cour constitutionnelle du Bénin, représentant la région de l'Afrique de l'Ouest. Le Groupe des Sages a été installé le 18 décembre 2007, à Addis Abéba. A cette occasion, le Groupe a élu M. Ahmed Ben Bella comme Président et a, depuis, tenu huit réunions: 1^{ère} réunion à

Addis Abéba, le 18 février 2008; 2^{ème} réunion à Addis Abéba, les 17 et 18 juillet 2008; 3^{ème} réunion à Alger, du 13 au 15 octobre 2008; 4^{ème} réunion à Nairobi, les 28 et 29 novembre 2008; 5^{ème} réunion à Addis Abéba, les 5 et 6 mars 2009; 6^{ème} réunion à Tripoli, les 6 et 7 juin 2009; 7^{ème} réunion à Addis Abéba, les 9 et 10 novembre 2009 ; et 8^{ème} réunion à Kinshasa, le 21 mai 2010.

III. ACTIVITÉS DU GROUPE

5. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, le Groupe a convenu que ses activités s'articuleraient autour des points suivants:

- (i) délibérations entre ses membres, y compris des réunions formelles et des consultations informelles;
- (ii) collaboration et consultations avec les organes compétents de l'UA, y compris le Conseil de paix et de sécurité et le Président de la Commission;
- (iii) engagement dans les pays et régions affectés par les conflits ; et
- (iv) examen de questions thématiques liées à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en Afrique.

6. Au cours de la période sous examen, le Groupe a entrepris nombre d'activités relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

a) Réunions formelles du Groupe des Sages

7. Conformément aux Modalités pour son fonctionnement, le Groupe se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent et, en tout état de cause, au moins trois fois par an ou à tout autre moment sur demande du Conseil ou du Président de la Commission. Entre ses réunions, le Groupe maintient des consultations régulières entre ses membres par les moyens techniques appropriés en vue de faciliter l'exercice efficace de son mandat. Au cours de la période sous examen, le Groupe a tenu ses 7^{ème} et 8^{ème} réunions à Addis Abéba et à Kinshasa, les 9 et 10 novembre 2009 et le 21 mai 2010, respectivement.

8. Au cours de sa 7^{ème} réunion, le Groupe a examiné l'état de la paix et de la sécurité sur le continent. Tout en se félicitant des progrès accomplis dans certaines parties du continent, le Groupe a exprimé sa profonde préoccupation face aux conflits et à la violence que connaissent nombre de régions et pays en Afrique. Le Groupe a encouragé le Conseil et le Président de la Commission à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Le Groupe a examiné son programme de travail pour le reste de l'année et pour 2010, et a approuvé les missions que ses membres devaient entreprendre dans diverses parties du continent, afin de faire avancer les efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. Le Groupe a exprimé son engagement indéfectible à

contribuer activement à la réalisation des objectifs de « l'Année 2010, Année de la paix et de la sécurité en Afrique ».

9. Au cours de sa 8^{ème} réunion, le Groupe a examiné les situations de conflit en Afrique australe, dans la région des Grands Lacs, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. L'examen de l'état de la paix et de la sécurité en Afrique a révélé une situation générale contrastée, marquée qu'elle est par des progrès dans certains pays et régions et des difficultés persistantes dans d'autres. Le Groupe a exprimé son soutien aux efforts déployés par l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits aux fins de régler les crises actuelles et de consolider la paix là où elle a été réalisée. Le Groupe a lancé un appel à toutes les parties aux différentes situations de conflit sur le continent pour qu'elles fassent preuve de la volonté et de l'engagement politiques requis, afin de faciliter la réalisation de la paix.

b) Réflexions thématiques sur des questions liées à la prévention des Conflits

10. Le mandat du Groupe stipule qu'il «se prononce sur toutes questions liées à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique». A cet égard, et dans le cadre de son programme de travail, le Groupe a convenu d'identifier, chaque année, un thème particulier lié à la prévention des conflits et/ou à la consolidation de la paix qu'il souhaiterait mettre en évidence, afin de susciter un débat politique et/ou sur lesquels il voudrait appeler l'attention. C'est dans ce cadre que le Groupe a organisé une réflexion thématique sur les tensions et conflits résultant des élections. Cette réflexion a eu lieu dans le contexte de la violence qui a suivi l'élection présidentielle kenyane du 27 décembre 2007 et des décisions ultérieures adoptées par la Conférence et le Conseil, en janvier et mars 2008, respectivement. Le Groupe a présenté un rapport sur « le renforcement du rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des tensions et conflits violents résultant des élections en Afrique » [Document Assembly/AU/6 (XIII) Annexe II] à la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Syrte, en Libye, du 1^{er} au 3 juillet 2009. A son tour, la Conférence de l'Union a adopté la décision Assembly/AU/Dec.254 (XIII) Rev.1, par laquelle elle a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe des Sages, et de faire régulièrement rapport sur les progrès réalisés à cet égard. Lors de sa 7^{ème} réunion, et sur la base du rapport qui lui a été présenté, le Groupe a souligné la nécessité de finaliser l'élaboration du plan d'action sur la mise en œuvre de ses recommandations.

11. La Conférence se souviendra que, lors de sa 4^{ème} réunion, le Groupe a décidé, pour 2009, de mettre un accent particulier sur le problème de la lutte contre l'impunité en Afrique et de sa relation à la vérité, la justice et la réconciliation. Ce choix était lié à la relance du débat sur ce sujet comme l'illustrent, entre autres, les situations au nord de l'Ouganda, avec la polémique sur les discussions engagées avec Joseph Kony, le dirigeant de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), au vu de son inculpation par la CPI, et au Darfour, avec la demande faite par le Procureur de la CPI en vue de

l'émission d'un mandat d'arrêt contre le Président de la République du Soudan. Le Groupe avait également en vue les problèmes posés par l'application du principe de compétence universelle et les décisions pertinentes de l'UA sur la question.

12. Afin de faciliter cette réflexion et l'examen du projet de rapport élaboré par une équipe de consultants, la Commission a organisé un atelier d'experts à Monrovia, au Libéria, les 28 et 29 mai 2009. Le rapport, intitulé «Impunité, vérité, justice et réconciliation en Afrique: opportunités et contraintes», met l'accent sur les expériences africaines dans la lutte contre l'impunité, les instruments existants de l'UA et ceux adoptés au niveau international, ainsi que sur les conséquences des interventions internationales et les défis y relatifs. Le rapport articule plusieurs recommandations, tant à l'intention du Groupe que de la Commission, avec pour objectif de renforcer les instruments africains sur la justice et la réconciliation et de relever les défis auxquels sont confrontés les efforts de médiation en Afrique. Au cours de sa 7^{ème} réunion, le Groupe a, à nouveau, revu le rapport des experts, lequel est en cours de finalisation et devrait être soumis aux organes délibérants de l'UA en janvier/février 2011.

13. Pour l'année 2010-2011, le Groupe a, lors de sa 7^{ème} réunion, décidé d'axer sa réflexion sur le thème: des «Femmes et enfants dans les conflits armés». Ce choix a été motivé par les données empiriques accumulées au fil des décennies confirmant que ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus à chaque fois qu'il y a une rupture de l'ordre social et de l'état de droit, ainsi qu'une recrudescence de la violence. Les femmes sont souvent victimes de violence sexiste, et deviennent chefs de famille uniques, déplacées ou réfugiées et vivant dans des conditions inhumaines. Ce choix est également lié à l'orientation thématique de l'Année de la paix et de la sécurité au cours de laquelle des efforts concertés seront déployés pour attirer l'attention sur le thème «Femmes, jeunes et paix». L'accent particulier mis sur les femmes et les jeunes met clairement en évidence la dimension sécurité humaine de l'agenda de paix et de sécurité. En effet, les conflits en Afrique ne peuvent être dissociés des défis de la réduction de la pauvreté et de la promotion de la santé, du développement et de l'éducation, en particulier dans les situations post-conflit.

14. Le premier projet de rapport sur ce thème élaboré par une équipe d'experts a été examiné lors d'un atelier d'experts tenu à Kinshasa, les 19 et 20 mai 2010. A la suite de cet atelier, le Groupe des Sages a convenu d'entreprendre, avec l'assistance de la Commission et d'une équipe d'experts, des visites pour lui permettre de finaliser son rapport qui sera soumis à la session ordinaire de la Conférence de l'Union, en 2011.

c) Consultations avec le Conseil de Paix et de Sécurité et le Président de la Commission

15. Conformément aux dispositions de l'article 11 (5) du Protocole relatif à la création du CPS et aux Modalités pour son fonctionnement, le Groupe, sans préjudice de son indépendance, maintient des contacts réguliers avec le Conseil et le Président de la Commission, ainsi qu'avec le Président de l'Union, et les tient pleinement

informés de ses activités aux fins d'assurer une étroite coordination et harmonisation judicieuses. Au cours de la période sous examen, le Groupe a maintenu des consultations régulières avec la Commission. De façon plus spécifique, il convient de relever que le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a participé aux 7^{ème} et 8^{ème} réunions du Groupe, y faisant le point sur l'état de la paix et de la sécurité sur le continent et sur les efforts déployés par la Commission. Par ailleurs, la Commission a fourni l'appui requis à l'organisation des réflexions thématiques organisées par le Groupe. Au cours de la période sous examen, il n'y a pas eu de consultation entre le Groupe et le Conseil.

IV. OBSERVATIONS

16. Comme indiqué plus haut, le Groupe est une composante importante de l'Architecture continentale de paix et de sécurité. Le mandat qui est le sien dans le domaine de la prévention lui confère une place centrale dans les efforts de l'UA visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent.

17. Depuis sa mise en place, le Groupe des Sages a joué un rôle louable en appui à mes efforts et à ceux du Conseil. A cet égard, je voudrais mettre en évidence les réflexions thématiques initiées par le Groupe sur des sujets liés à la prévention des conflits. Les recommandations formulées par le Groupe sur les conflits et la violence résultant des élections sont de grande portée et pertinence. D'évidence, leur mise en œuvre contribuera grandement à la consolidation des processus de démocratisation sur le continent, à la prévention des tensions et de la violence qui ont souvent entaché les processus électoraux, ainsi qu'à la création de conditions propices à la promotion d'une paix durable. Tout aussi importante est la réflexion sur la justice, l'impunité et la réconciliation. Dans les efforts que nous déployons pour trouver des solutions aux conflits qui continuent de déchirer notre continent et qui, de façon quasi systématique, donnent lieu à des violations massives des droits de l'homme, il importe que nous accordions l'attention voulue à la lutte contre l'impunité, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif, tout en veillant à ce que la justice, la réconciliation et la paix soient poursuivies de façon complémentaire. J'attends avec intérêt le rapport du Groupe des Sages sur cette question.

18. Il importe de renforcer le rôle joué par le Groupe dans la conduite de ce type de réflexion. Cela implique que le Groupe, avec l'appui de la Commission et d'autres acteurs, initié un dialogue soutenu avec les Etats membres et d'autres parties prenantes, pour diffuser ses recommandations, mobiliser la volonté et l'appui politiques requis et, le cas échéant, assurer un rôle de surveillance, y compris par la publication de rapports sur les mesures prises aux niveaux national, régional et continental.

19. Alors que le Groupe a joué un rôle important dans la conduite de réflexions thématiques sur les questions liées à la prévention des conflits, son rôle dans la prévention opérationnelle des conflits reste des plus limités. Il convient de rappeler que, dans les Modalités pour son fonctionnement, le Groupe, en coordination et en consultation avec le Conseil et le Président de la Commission, et en appui et en complément à leurs efforts, peut, lorsque les circonstances l'exigent :

- a) faciliter l'établissement de canaux de communication entre le Conseil et le Président de la Commission, d'une part, et des parties impliquées dans un différend, d'autre part;
- b) effectuer des missions d'établissement des faits en tant qu'instrument de prévention des conflits;
- c) effectuer des navettes diplomatiques entre parties à un conflit dans les situations où lesdites parties ne sont pas disposées à entamer des négociations directes;
- d) encourager, le cas échéant, les parties à engager un dialogue politique, adopter des mesures de promotion de la confiance, et à mettre en œuvre des processus de réconciliation, et, au besoin, faciliter de tels efforts;
- e) appuyer et conseiller des équipes de médiation impliquées dans des négociations formelles;
- f) assister et conseiller les parties sur les voies et moyens de régler les différends liés à la mise en œuvre d'accords de paix, etc.

20. En raison de contraintes diverses, le Groupe n'a pu s'acquitter pleinement des responsabilités mentionnées ci-dessus. D'une part, le nombre des membres du Groupe des Sages - 5 - est tel qu'il ne peut jouer le rôle requis dans toutes les situations qui appellent son attention. Cette contrainte est aggravée par le fait que les membres du Groupe ne travaillent pas à temps plein pour cette instance. Ils ont d'autres engagements, qui requièrent leur attention et ont également un impact sur leur disponibilité. Il en résulte que, dans certaines situations, le Groupe n'a pu entreprendre les missions qu'il avait planifiées pour contribuer à atténuer les tensions, faciliter le dialogue entre des parties en conflit et créer les conditions propices à la mise en œuvre réussie de processus de paix.

21. A la lumière de ce qui précède, il importe de renforcer les capacités du Groupe pour lui permettre de jouer un rôle plus dynamique dans la prévention opérationnelle. A cet égard, j'envisage de mettre en place une structure appelée "les Amis du Groupe". Cette structure sera composée de cinq à dix éminentes personnalités africaines venant des différentes régions du continent. Leur rôle sera d'appuyer le Groupe dans ses efforts de prévention, en entreprenant des visites dans les zones de conflit potentiel, en effectuant des missions d'établissement des faits, en assistant et en conseillant les équipes de médiation, et en s'impliquant dans des négociations formelles. Cette structure pourrait également aider le Groupe à assurer le suivi des recommandations issues des réflexions engagées sur les questions thématiques présentant un intérêt pour la prévention des conflits. Les "Amis" participeront à toutes les réunions du Groupe et bénéficieront des mêmes privilèges que ceux accordés aux membres du Groupe des Sages.

22. Je suis convaincu que cet arrangement renforcera considérablement l'efficacité du Groupe des Sages, en permettant de puiser dans le réservoir d'expérience et de sagesse disponible sur le continent. Il a l'avantage supplémentaire de ne pas être en contradiction avec les dispositions du Protocole relatif à la création du CPS fixant le nombre de membres du Groupe à cinq. Par ailleurs, l'arrangement facilitera le processus de nomination, étant donné que les nouveaux membres pourraient provenir des «Amis», tout en assurant la continuité, en ce que les membres sortants du Groupe pourraient être reconduits en tant qu' "Amis". J'informerai, en temps opportun, les Etats membres de la composition des "Amis".

23. Dans mon rapport sur les activités de la Commission couvrant la période allant de juillet à décembre 2009, présenté à la 16^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif, tenue à Addis Abéba, du 25 au 29 janvier 2010 [EX.CL/565 (XVI)], j'avais indiqué qu'au terme de l'article 11 (2) du Protocole relatif à la création du CPS, et étant donné le laps de temps important qui s'est écoulé entre la date de nomination des membres du Groupe et celle de l'inauguration de cet organe, le principe directeur devrait être l'accomplissement effectif du mandat de 3 ans pour lequel les membres du Groupe ont été élus. J'avais, en outre, indiqué que j'envisageais de faire usage des mois qui suivraient pour faire le bilan de l'expérience accumulée par le Groupe et mener des consultations sur la marche à suivre, étant entendu que je rendrais compte au prochain Sommet pour permettre à la Conférence de reconduire ou non les membres du Groupe, ainsi que de décider de nouveaux arrangements pour améliorer l'efficacité du Groupe.

24. Etant donné que le mandat des membres du Groupe expire le 17 décembre 2010, la présente session de la Conférence de l'Union devrait nommer de nouveaux membres. Au moment de la finalisation du présent rapport, je conduisais des consultations pour identifier des candidats, aux fins d'examen et de nomination par la Conférence. J'envisage de recommander le maintien de deux membres de l'actuel Groupe, afin d'assurer la continuité si nécessaire, et d'en nommer trois nouveaux. Il reste entendu que l'équilibre requis entre les sexes sera maintenu. La liste des candidats recommandés sera communiquée aux Etats membres par le biais d'un appendice au présent rapport.

25. Dans l'intervalle, j'exprime mes remerciements à tous les membres actuels du Groupe pour leur engagement et leur contribution à la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur notre continent. Je saisis cette occasion pour, une fois de plus, marquer ma sympathie à l'endroit de l'ancien Président Ahmed Ben Bella à la suite du décès prématuré de son épouse, et exprimer mes condoléances à la juge Elisabeth Pognon, qui a perdu son époux et fut, par la suite, victime d'un terrible accident auquel elle a, heureusement, survécu. Je souhaite que le bon Dieu les aide à surmonter leurs peines et terribles épreuves.

Assembly/AU/14(XV)
Addendum

**ADDENDUM AU RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LES ACTIVITES DU GROUPE DES SAGES ET DE LA
NOMINATION DE SES NOUVEAUX MEMBRES
[Assembly/AU/14 (XV)]**

**ADDENDUM AU RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LES ACTIVITES DU GROUPE DES SAGES ET LA
NOMINATION DE SES NOUVEAUX MEMBRES
[Assembly/AU/14 (XV)]**

1. Dans mon rapport sur les activités du Groupe des sages et la nomination de ses nouveaux membres, soumis à la quinzième session ordinaire de la Conférence de l'Union, j'avais indiqué qu'étant donné que le mandat des membres actuels du Groupe des sages venait à expiration le 17 décembre 2010, j'avais l'intention de sélectionner les nouveaux membres en vue de leur nomination par la Conférence. J'avais indiqué mon intention de maintenir deux des membres actuels du Groupe, en vue d'assurer la continuité requise, et de faire nommer trois nouveaux membres.

2. Par conséquent, et suite aux consultations requises, j'ai choisi de maintenir le **Président Ahmed Ben Bella** de l'Algérie pour représenter l'Afrique du Nord. Le Président Ben Bella qui incarne la lutte que l'Afrique a menée pour son indépendance, sa dignité, son espoir, et sa fierté, est le dernier survivant des pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Il a servi en qualité de Président du Groupe des sages depuis sa création en décembre 2007.

3. En plus, j'ai choisi de maintenir le **Dr Salim A. Salim** de la Tanzanie comme représentant de l'Afrique de l'Est. Le Dr Salim qui fut le Secrétaire général ayant le plus longtemps dirigé l'OUA (1989-2001), qui a présidé à sa transformation en l'Union africaine, a une expérience diplomatique extrêmement riche. Il a occupé différents postes de haut niveau, tant dans le système des Nations unies (notamment, comme Président de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU, et comme Président du Comité spécial de la décolonisation de l'ONU) que dans son propre pays où, entre autres fonctions, il fut Premier Ministre.

4. En outre, j'ai sélectionné les personnalités ci-après comme nouveaux membres du Groupe :

- (i) **le Président Kenneth Kaunda** de la Zambie, comme représentant de l'Afrique australe. Le Président Kaunda a été le Premier Président de la Zambie (1964-1991). Enseignant pendant une longue période, il a joué un rôle actif dans la lutte pour l'indépendance de la Zambie dès 1951. En 1960, il devint le dirigeant du parti nouvellement formé, *United National Independence Party (UNIP)*. A la fin de la période coloniale, il devint membre du gouvernement, en 1962 et Premier Ministre en janvier 1964. Le 24 octobre 1964, il devint le Premier Président de la Zambie indépendante. Le Président Kaunda a joué un rôle primordial dans la lutte de libération en tant que l'un des dirigeants des Etats de la ligue de Front, opposés au gouvernement minoritaire de la Rhodésie et à l'Apartheid en Afrique du Sud. Le Président Kaunda a cédé le pouvoir,

suite à la victoire du Mouvement pour la Démocratie Multipartite à l'issue des élections d'octobre 1991 ;

- (ii) **Maître Marie Madeline Kalala-Ngoy** de la République Démocratique du Congo, pour représenter la région de l'Afrique centrale. Maître Kalala, qui est juriste de formation, a servi en qualité de Ministre des droits de l'homme. Elle est une ardente défenseuse des droits de la femme, de la parité et de la justice sociale. De 2001 à 2003, elle a assumé un rôle actif dans le dialogue inter-congolais. En outre, elle a participé aux missions d'observation des élections de l'UA. Elle est actuellement la coordinatrice nationale de « Cause Commune », une plate-forme de promotion et de défense des droits de la femme. Elle est également membre de l'Association congolaise des femmes juristes ainsi que du réseau des femmes ministres et parlementaires ;
- (iii) **Mme Mary Chinery-Hesse** du Ghana, pour représenter la région de l'Afrique de l'Ouest. Mme Chinery-Hesse a eu une brillante carrière, ayant servi comme Directeur général adjoint du Bureau international du Travail (BIT) avec rang de sous-Secrétaire général des Nations unies de 1989 à 2000, Représentant résident du PNUD dans plusieurs pays africains de 1981 à 1989. Elle fut la Présidente du Groupe de haut niveau sur l'évaluation du progrès dans la mise en œuvre du Programme pour les pays les moins avancés (PMA), membre du distingué Groupe de haut niveau d'éminentes personnalités sur le financement du développement (Commission Zedillo), du Conseil des conseillers africains de la Banque mondiale ainsi que du Groupe consultatif d'éminentes personnalités de l'Union africaine. Elle est actuellement vice-présidente de la Commission nationale pour la Planification du Ghana.

5. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon rapport susvisé, j'ai l'intention de mettre en place une structure dénommée « les Amis du Groupe des sages », en vue de renforcer les capacités du Groupe. Cette structure sera composée d'éminentes personnalités africaines choisies dans les différentes régions du continent. Son rôle consistera à apporter un appui au Groupe des sages dans ses efforts préventifs, et à l'aider dans le suivi des recommandations découlant de ses réflexions thématiques annuelles sur diverses questions liées à la prévention des conflits. Les « Amis » participeront à toutes les réunions du Groupe des sages et bénéficieront des mêmes privilèges que les membres du Groupe.

6. Comme indiqué dans mon rapport, les Amis comprendront les Présidents sortants du Groupe des sages, à savoir le Président Miguel Trovoada de Sao Tomé et Principe, le Dr Brigalia Bam de l'Afrique du Sud, et Mme Elizabeth Pognon du Bénin qui ont manifesté leur disponibilité à continuer à assister l'Union africaine dans ses efforts de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité. J'ai l'intention de nommer deux autres « Amis » dans les mois à venir.

« ...Nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ».

**ADDENDUM AU RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR
LES ACTIVITES DU GROUPE DES SAGES ET DE LA NOMINATION DE
SES NOUVEAUX MEMBRES
[Assembly/AU/14 (XV)]**

**ADDENDUM AU RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LES ACTIVITES DU GROUPE DES SAGES ET LA
NOMINATION DE SES NOUVEAUX MEMBRES
[Assembly/AU/14 (XV)]**

1. Dans mon rapport sur les activités du Groupe des sages et la nomination de ses nouveaux membres, soumis à la quinzième session ordinaire de la Conférence de l'Union, j'avais indiqué qu'étant donné que le mandat des membres actuels du Groupe des sages venait à expiration le 17 décembre 2010, j'avais l'intention de sélectionner les nouveaux membres en vue de leur nomination par la Conférence. J'avais indiqué mon intention de maintenir deux des membres actuels du Groupe, en vue d'assurer la continuité requise, et de faire nommer trois nouveaux membres.

2. Par conséquent, et suite aux consultations requises, j'ai choisi de maintenir le **Président Ahmed Ben Bella** de l'Algérie pour représenter l'Afrique du Nord. Le Président Ben Bella qui incarne la lutte que l'Afrique a menée pour son indépendance, sa dignité, son espoir, et sa fierté, est le dernier survivant des pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Il a servi en qualité de Président du Groupe des sages depuis sa création en décembre 2007.

3. En plus, j'ai choisi de maintenir le **Dr Salim A. Salim** de la Tanzanie comme représentant de l'Afrique de l'Est. Le Dr Salim qui fut le Secrétaire général ayant le plus longtemps dirigé l'OUA (1989-2001), qui a présidé à sa transformation en l'Union africaine, a une expérience diplomatique extrêmement riche. Il a occupé différents postes de haut niveau, tant dans le système des Nations unies (notamment, comme Président de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU, et comme Président du Comité spécial de la décolonisation de l'ONU) que dans son propre pays où, entre autres fonctions, il fut Premier Ministre.

4. En outre, j'ai sélectionné les personnalités ci-après comme nouveaux membres du Groupe :

- (i) **le Président Kenneth Kaunda** de la Zambie, comme représentant de l'Afrique australe. Le Président Kaunda a été le Premier Président de la Zambie (1964-1991). Enseignant pendant une longue période, il a joué un rôle actif dans la lutte pour l'indépendance de la Zambie dès 1951. En 1960, il devint le dirigeant du parti nouvellement formé, *United National Independence Party (UNIP)*. A la fin de la période coloniale, il devint membre du gouvernement, en 1962 et Premier Ministre en janvier 1964. Le 24 octobre 1964, il devint le Premier Président de la Zambie indépendante. Le Président Kaunda a joué un rôle primordial dans la lutte de libération en tant que l'un des dirigeants des Etats de la ligue de Front, opposés au gouvernement minoritaire de la Rhodésie et à l'Apartheid en Afrique du Sud. Le Président Kaunda a cédé le pouvoir, suite à la victoire du Mouvement pour la Démocratie Multipartite à l'issue des élections d'octobre 1991 ;

- (ii) **Maître Marie Madeline Kalala-Ngoy** de la République Démocratique du Congo, pour représenter la région de l'Afrique centrale. Maître Kalala, qui est juriste de formation, a servi en qualité de Ministre des droits de l'homme. Elle est une ardente défenseuse des droits de la femme, de la parité et de la justice sociale. De 2001 à 2003, elle a assumé un rôle actif dans le dialogue inter-congolais. En outre, elle a participé aux missions d'observation des élections de l'UA. Elle est actuellement la coordinatrice nationale de « Cause Commune », une plate-forme de promotion et de défense des droits de la femme. Elle est également membre de l'Association congolaise des femmes juristes ainsi que du réseau des femmes ministres et parlementaires ;
- (iii) **Mme Mary Chinery-Hesse** du Ghana, pour représenter la région de l'Afrique de l'Ouest. Mme Chinery-Hesse a eu une brillante carrière, ayant servi comme Directeur général adjoint du Bureau international du Travail (BIT) avec rang de sous-Secrétaire général des Nations unies de 1989 à 2000, Représentant résident du PNUD dans plusieurs pays africains de 1981 à 1989. Elle fut la Présidente du Groupe de haut niveau sur l'évaluation du progrès dans la mise en œuvre du Programme pour les pays les moins avancés (PMA), membre du distingué Groupe de haut niveau d'éminentes personnalités sur le financement du développement (Commission Zedillo), du Conseil des conseillers africains de la Banque mondiale ainsi que du Groupe consultatif d'éminentes personnalités de l'Union africaine. Elle est actuellement vice-présidente de la Commission nationale pour la Planification du Ghana.

5. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon rapport susvisé, j'ai l'intention de mettre en place une structure dénommée « les Amis du Groupe des sages », en vue de renforcer les capacités du Groupe. Cette structure sera composée d'éminentes personnalités africaines choisies dans les différentes régions du continent. Son rôle consistera à apporter un appui au Groupe des sages dans ses efforts préventifs, et à l'aider dans le suivi des recommandations découlant de ses réflexions thématiques annuelles sur diverses questions liées à la prévention des conflits. Les « Amis » participeront à toutes les réunions du Groupe des sages et bénéficieront des mêmes privilèges que les membres du Groupe.

6. Comme indiqué dans mon rapport, les Amis comprendront les Présidents sortants du Groupe des sages, à savoir le Président Miguel Trovoada de Sao Tomé et Principe, le Dr Brigalia Bam de l'Afrique du Sud, et Mme Elizabeth Pognon du Bénin qui ont manifesté leur disponibilité à continuer à assister l'Union africaine dans ses efforts de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité. J'ai l'intention de nommer deux autres « Amis » dans les mois à venir.